



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union

Station de radioamateur

Les stations de radioamateurs servent dans le service radioamateurs à l'expérimentation technique du spectre radioélectrique, à assurer la formation personnelle des utilisateurs par l'exploitation de stations radio terrestres et spatiales, à leur permettre de trafiquer entre eux, à la mise sur pied de réseaux radio de secours et en cas de catastrophes, et pour des études techniques.

Le service radioamatuer dispose de 1 segment de fréquences dans la bande des grandes ondes, 1 segment dans la bande des ondes moyennes, 8 segments dans les bandes ondes courtes (OC) et 13 segments dans la plage des bandes à ondes ultra courtes (OUC) et micro ondes. Chaque exploitant d'une installation de radioamatuer a passé un examen auprès de l'autorité compétente – en Suisse l'OFCOM – qui lui permet de demander une concession d'émission et l'attribution d'un indicatif d'appel. Il y a en Suisse 2 sortes de concessions, soit:

- **CEPT (HB9)** qui permet à son détenteur d'utiliser toutes les bandes de fréquences dans tous les modes (dont la télégraphie Morse, la radiotéléphonie, le téléimprimeur, le packet radio, le fac-similé et la transmission télévisuelle).
 - **HB 3** – concession de classe nationale, qui permet à son détenteur l'utilisation des bandes des 2m et 70cm dans les modes téléimprimeur, packet radio, radiotéléphonie, télégraphie Morse et fac-similé.
- Les détenteurs d'une concession CEPT ont le droit de construire eux-mêmes leurs appareils; les détenteurs d'une concession HB 3 ne peuvent utiliser que des appareils du commerce ne dépassant pas 25 watts de puissance d'émission.

Contrairement aux stations radio commerciales, celles des radioamateurs ne sont exploitées que sporadiquement en émission. Les deux partenaires mènent un dialogue. Les liaisons établies, qui peuvent toucher tous les continents de la Terre, sont généralement de courtes durées, si bien que le temps d'émission totalise moins de 800 heures annuellement.

Les radioamateurs entretiennent un réseau de relais radio dense qui permet particulièrement aux utilisateurs des OUC et aux détenteurs de concession HB 3 d'établir des contacts et de tenir des conversations bien au-delà de la ligne d'horizon. Ces stations radio se situent pour la plupart en surélévation ou sur des montagnes, ce qui permet de les utiliser depuis les zones d'habitation avec des puissances réduites. Ces stations relais sont en service généralement pour de courtes durées, et elles ne peuvent être mises en place et exploitées que par des clubs qui doivent avoir une autorisation spéciale. Les 800 heures annuelles d'émission ne sont généralement pas atteintes par ces stations.

Les stations de radioamateurs utilisent normalement des antennes filaires pour les fréquences des bandes inférieures, et des antennes directionnelles rotatives pour les bandes des fréquences supérieures; ces dernières rayonnent dans la direction choisie avec un gain de puissance. On utilise aussi de simples éléments rayonnants verticaux pour les fréquences OC supérieures. Pour les OUC, les bandes des micro-ondes, ce sont des antennes directionnelles rotatives, verticales ou paraboliques qui sont utilisées.

Vous pouvez obtenir facilement d'autres renseignements auprès de chaque radioamatuer, auprès de l'Union des Amateurs Suisses d'Ondes Courtes, ou sur le site internet de l'USKA www.uska.ch.